

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 7

Séance du CONSEIL MUNICIPAL de LINAZAY
du 28 septembre 2016 à 20h30

Présents : *PROVOST Jean-Pierre, BROTHIER Marie-José, LAGARDE Pascal, BUSSIÈRE Christine CHAUVERGNE Laurence, KAWALKEWIETZ Christophe, VENON Gildas*

Excusés : *BARITEAU Christine, BLANC Francine, DEBENEST Alexandra, NAUD Alexandre*

Secrétaire de séance : *VENON Gildas*

DÉLIBÉRATION N°1

Adhésion à "Eaux de Vienne-Siveer" de la commune de Basse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

DÉLIBÉRATION N°2

Adhésion à "Eaux de Vienne-Siveer" de la Ville de Chauvigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif.

Vu la délibération en date du 13 septembre 2016, du Comité Syndical d'"Eaux de Vienne-Siveer" donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Chauvigny au syndicat "Eaux de Vienne-Siveer".

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

DÉLIBÉRATION N°3

Modification des statuts du syndicat mixte "Eaux de Vienne-Siveer"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1

L5211-17 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Equipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Monsieur le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne – Siveer a approuvé ses statuts.

Monsieur le Maire indique que le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne – Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Outre ces dispositions, les actuels statuts visés par l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2-B1-025 du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

DÉLIBÉRATION N°4

Approbation du compte de gestion CCAS

Le budget du CCAS de la commune de Linazay a été supprimé. Le conseil municipal autorise le maire à signer la page des signatures du compte de Gestion 2016 du CCAS.

DÉLIBÉRATION N°5

Avis sur le projet éolien de Saint Pierre D'Exideuil

Il s'agit d'un projet de la société VSB énergies nouvelles, porté par la commune de St PIERRE D'EXIDEUIL qui consisterait à ériger 5 éoliennes de 15 MW d'une hauteur de 180 m en bout de pale et un poste de livraison. Ce projet se situerait à la limite de la commune de BLANZAY entre les lieux-dits de la Bonnardelière, Marigné et Le Vieux Balluc (Blanzay). Les conseillers disposent des éléments de présentation : carte de situation, caractéristiques, prise en compte de l'environnement et recettes fiscales.

De la discussion qui s'engage sur ce projet, il ressort que le Civraisien et la bordure des départements voisins font l'objet d'une multitude de projets similaires et que compte tenu des autorisations déjà accordées, on atteint une limite par rapport à l'impact visuel et environnemental. Pour beaucoup de membre du Conseil Municipal, bien que favorables au principe de la production d'énergie par l'éolien, il conviendrait d'envisager une meilleure répartition sur le territoire. Le maire rappelle également que précédemment, le Conseil a émis un avis défavorable à un projet sur la commune.

Après en avoir délibéré, le vote sur ce projet aboutit à un avis défavorable (1 pour, 5 contre et une abstention).

DÉLIBÉRATION N°6

Programmation des travaux communautaires de la voirie 2017

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un programme pluriannuel avait été établi dans la séance du 20 décembre 2013.

Il propose que pour 2017, soit soumis à la Communauté de Communes la suite du programme précédemment établi. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

| Ordre de Priorité | Désignation des Routes | Types de travaux |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Route de la Foubertière | Débernage et renforcement des bords |
| 1 | Grange : Limite de Limalonges | Evacuation des eaux de pluie |

DÉLIBÉRATION N°7

Défense incendie

Le maire présente au conseil la proposition "Eaux de Vienne-Siveer" concernant l'entretien du réseau de défense incendie de la commune.

Le syndicat propose d'effectuer un diagnostic concernant l'état des hydrants et des réserves au tarif de 29 € HT par an pour chaque hydrant et 35 € HT par an pour chaque réserve. La commune possédant 14 hydrants et 2 réserves cette proposition entraînerait une charge de 476 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le maire à signer tous les documents correspondants.

DÉLIBÉRATION N°8

Location maison 2 rue du bois de l'Ecole

Suite à l'annonce du départ de l'actuelle locataire de cette maison, le conseil municipal décide de remettre en location la maison type IV située 2 rue du bois de l'école à partir du 1^{er} novembre 2016.

Le dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer, soit 535€. Le conseil donne l'autorisation au maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°9

Contrats assurances

Le maire rappelle la décision antérieurement prise de revoir tous les contrats d'assurance de la commune suite à différents problèmes rencontrés avec le prestataire actuel. Quatre compagnies d'assurance ont été sollicitées, trois ont répondu et fait des propositions.

Les conseillers municipaux ont à leur disposition un tableau comparatif des différentes propositions qui reprennent strictement les mêmes garanties que celles prévues par le prestataire actuel. Le Conseil Municipal souhaite traiter avec un prestataire ayant une implantation locale avec des interlocuteurs reconnus.

De la discussion, il ressort que c'est *Mutuelle de Poitiers Assurances* dont un agent général a un bureau à Civray qui répond à ce critère tout en proposant les tarifs les plus intéressants.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Résilier tous les contrats en cours avec *GROUPAMA Collectivités* à partir du 1^{er} janvier 2017
- D'assurer le matériel, les biens, la responsabilité civile de la commune, la responsabilité personnelle des élus et la protection juridique de la commune auprès de *Mutuelle de Poitiers Assurances* à compter du 1^{er} janvier 2017.
- D'autoriser le maire à signer les nouveaux contrats et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

SIMER : La commune a signé une convention pour une commande groupée de panneaux de signalisation. Un diagnostic sera d'abord établi par le SIMER à la demande de la commune pour savoir le nombre et la quantité de panneaux devant être commandés.

Urbanisme : La commune de LINAZAY possédant une carte communale à compter du 1^{er} janvier 2017, la DDT n'instruira plus les documents d'urbanisme (CU, DP, PC,...).

Pour répondre à ce besoin, l'A.T.D. a monté un service urbanisme et se charge déjà d'instruire tous les documents d'urbanisme pour 4 communes du secteur possédant un PLU. Une réunion d'information de l'A.T.D. a eu lieu à la mairie afin de présenter tous les services proposés. Ce service sera payant pour la commune selon le nombre d'actes produits. Une prochaine réunion du Conseil municipal étudiera la convention proposée par l'A.T.D.

Document unique : Afin de réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels, la conseillère de prévention, rattachée au Pays Civraisien, a rencontré tous les agents et a dressé un premier bilan. Le dossier définitif sera présenté pour validation au Comité Technique courant octobre avant acceptation par le Conseil Municipal.

| | |
|--------------------------------|---------|
| PROVOST Jean-Pierre | |
| BROTHIER Marie-José | |
| LAGARDE Pascal | |
| BARITEAU Christine | Excusée |
| BLANC Francine | Excusée |
| BUSSIERE Christine | |
| CHAUVERGNE Laurence | |
| DEBENEST Alexandra | Excusée |
| KAWALKEWIETZ Christophe | |
| NAUD Alexandre | Excusé |
| VENON Gildas | |